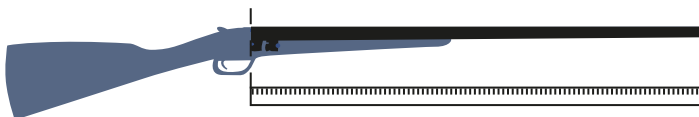
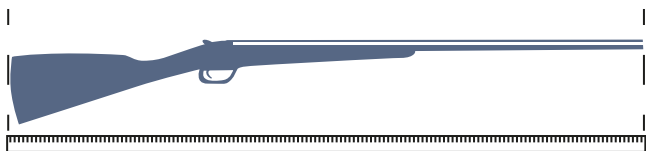


Règles générales

Pour chacune des sous-catégories ci-dessous, privilégiez les longueurs indiquées par les fabricants.

Demandez la création d'une nouvelle fiche catalogue si la longueur de l'arme ou du canon est différente de plus de 5 cm (en + ou -) à celle indiquée dans la fiche déjà référencée dans le RGA.

Dans le cas où la longueur de l'arme ou du canon est comprise entre deux fiches déjà référencées dans le catalogue RGA, prenez la fiche indiquant la longueur la plus petite.



- C1°a)** Pour les carabines semi-automatique, privilégiez les longueurs indiquées par les fabricants.
Pour les fusils semi-automatiques à canon rayé et à canon lisse chambrés en 8,10, 12, 14, 16, 20, 24, 28, 32, 36 et 410, prenez les longueurs standards ci-dessous :
- 1200 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 710 mm,
 - 1250 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 760 mm,
 - 1150 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 660 mm,
 - puis de 50 mm en 50 mm.
- C1°b)** Pour les armes « modernes » (ex : SAKO TRG 42) et « réglementaires » (ex : MOSIN NAGANT 91/30) privilégiez les longueurs indiquées par les fabricants. Dans le cas particulier où le marquage du fabricant n'est plus lisible ou absent, demandez la création d'une fiche avec une appellation générique comme "artisan allemand" en guise de marque et/ou fabricant.
- Pour les « customs », plusieurs cas sont à distinguer :
- Modification du canon (élément essentiel de l'arme), prenez la longueur inscrite sur le certificat du banc d'épreuve de l'arme.
 - Modification de la crosse (élément non essentiel de l'arme), gardez la longueur fabricant tant que la longueur de l'arme est strictement supérieure à 80 cm, si la longueur de l'arme est inférieure à 80 cm, rattachez l'arme à une fiche de catégorie B.
 - Pour les armes assemblées (ex : ARMECA), demandez la création d'une fiche RGA, le nom de l'assembleur sera à mentionner en lieu et place de la marque.
- C1°c)** Pour les anciens fusils de chasse à canon lisse, type artisans Français, Belge, Anglais ou Allemand chambrés en 8,10, 12, 14, 16, 20, 24, 28, 32, 36 et 410, prenez les longueurs standards ci-dessous :
- 1090 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 650 mm
 - 1120 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 680 mm
 - 1140 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 700 mm
 - 1190 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 750 mm
- Pour les carabines juxtaposées ou superposées type Express ou carabines mono coup type Kiplauf, privilégiez les longueurs fabricants, si les cotes ne sont pas disponibles :
- 1000 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 560 mm
 - 1040 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 600 mm
 - 1090 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 650 mm
- C1°d)** Pour les fusils à répétition manuelle, à canon rayé, munis d'un dispositif de rechargement à pompe chambrés en 8,10, 12, 14, 16, 20, 24, 28, 32, 36 et 410, prenez les longueurs standards ci-dessous :
- 1200 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 710 mm,
 - 1250 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 760 mm,
 - 1150 mm de longueur totale pour une longueur de canon à 660 mm
 - puis de 50 mm en 50 mm.
- C3° C4°** Privilégiez les longueurs indiquées par les fabricants.